

Comité exécutif

Projet d'ordre du jour

Jeudi 30 mars 2023 (13h30 – 17h00 CET)

Zoom

Interprétation en EN, ES, FR

13h30 Mot de bienvenue de la présidente, Yobana Bermúdez

13h35 Adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière réunion (27.0 1.23)

13h40 Points d'action

- Etat d'avancement des points d'action de la dernière réunion - informations

13h45 Organisation commune des marchés, Approvisionnement en matières premières, Stratégies futures

- Discours de María Isabel Artime García, Secrétaire générale de la pêche d'Espagne
- Échange de vues

14h30 Organisation commune des marchés (OCM)

- Présentation du rapport sur le fonctionnement de l'Organisation commune des marchés par un représentant de la Commission (MARE A4)
- Échange de vues

15h15 *Pause*

15h30 Groupes de travail

- Rapport de Julien Lamothe, Président du Groupe de travail 1
- Rapport de Pierre Commère, Président du Groupe de travail 2
- Rapport de Benoît Thomassen, Président du Groupe de travail 3

15h50 Programme de travail de l'année 7 (2022-2023)

- Mise à jour sur les priorités et les résultats attendus par Pedro Reis Santos, Secrétaire général
- Mise à jour sur les comptes par Dawlat Bik, agent financier

16h20 Règles de remboursement

- Mise à jour des directives concernant le remboursement des frais de voyage et des indemnités de subsistance



16h30 Statuts et Règlement intérieur

- Informations sur la mise à jour des Statuts et du Règlement intérieur

16h40 Coordination Inter-conseil consultatifs

- Compte rendu des réunions suivantes :
 - Réunions du Forum Inter-CC sur le Brexit (24 février 2023, 30 mars 2023)
 - Réunion Inter-Conseils consultatifs (9 mars 2023)

16h50 Questions diverses

16h55 Résumé des mesures à prendre

17h00 Fin de la réunion

DRAFT



Version annotée

Type	Article	Antécédents	Objectif	Documents
Information	Organisation commune des marchés, approvisionnement en matières premières, stratégies futures	Comme le prévoit le règlement PCP, les conseils consultatifs conseillent la Commission européenne et les États membres. Dans le passé, les Membres ont appelé à un engagement accru avec les États Membres. Le Président a envoyé une lettre au Secrétaire général des pêches de l'Espagne pour un discours et un échange de vues.	Échange de vues avec les autorités espagnoles.	- Lettre
Information	Organisation commune des marchés	En vertu de l'article 48 du règlement OCM, la Commission doit fournir un rapport sur les résultats. Le 30 mars 2022, le MAC a adopté un avis en la matière. Le rapport sur la mise en œuvre du règlement OCM a été publié le 21 février 2023.	Présentation du rapport sur le fonctionnement de l'OCM par le représentant de la Commission.	- Conseils MAC - Rapport COM
Information	Groupes de travail	Dans le cadre de la structure du MAC, il y a trois groupes de travail ayant des domaines de responsabilité différents.	Rapport de chaque président sur les travaux des groupes de travail.	
Information	Programme de travail de l'année 7	L'année opérationnelle du MAC correspond du 1er octobre au 30 septembre. Conformément au règlement intérieur, le comité exécutif prépare le plan stratégique et le budget pour l'année opérationnelle suivante. Conformément aux règles financières applicables, le projet doit être soumis à la DG MARE deux mois avant le début de la nouvelle année opérationnelle. Conformément au Règlement intérieur, l'Assemblée générale approuve le programme de travail et le budget.	Mise à jour du Secrétaire général sur la mise en œuvre du programme de travail, en particulier les engagements. Mise à jour par l'agent financier sur les comptes.	- Programme de travail
Décision	Règles de remboursement	Les règles de remboursement initiales du MAC prévoyaient un taux forfaitaire de 100 EUR par nuit	Examen de nouvelles directives sur les remboursements.	- Projet de lignes directrices sur les

		payable aux membres lorsqu'une nuitée est requise. Lors de la réunion du 27 janvier 2023, il a été convenu de relever le taux forfaitaire. Dans le cadre de l'approche forfaitaire, la COM a fourni aux secrétariats du CA de nouvelles lignes directrices sur la gestion des subventions, qui proposent des taux plus élevés d'indemnité hôtelière et journalière.	Décision éventuelle d'augmenter davantage les taux de remboursement.	remboursements (par courriel / Espace membres)
Information	Statuts et Règlement intérieur	Le MAC a une existence légale en Belgique. En raison de modifications de la législation belge, les statuts et le règlement intérieur doivent être mis à jour.	Informations sur le lancement de la mise à jour des Statuts et du Règlement intérieur.	- Statuts - Règlement intérieur
Information	Coordination entre les AC	MAC, PELAC, LDAC, NWWAC et NSAC ont créé le Forum Inter-CC pour le Brexit pour échanger sur des sujets liés au Brexit. Le 9 mars 2023, a organisé une réunion des Inter-Conseils consultatifs. Le 22 mars 2023, le secrétaire général et la président ont tenu des réunions informelles avec le député européen Pierre Karleskind (rapport CMO, interdiction du travail forcé, Chine, INN) et avec la députée européenne Izaskun Bilbao (rapport CMO). Le 23 mars, le secrétaire général, la président et la vice-président OGI ont tenu une réunion informelle avec MARE A4 (programme de travail, ordres du jour des réunions, promotion des conseils consultatifs, adhésion).	Rendre compte des réunions par les différents représentants.	- Ordre du jour Inter-CC